

AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES
aux dispositions de la réglementation d'urbanisme

PRENEZ AVIS QUE :

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra au lieu habituel des séances du conseil, au 379, rue Dorval, le mardi **6 septembre 2016 à 19 h 30**, statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Adresse : 2913, rue de la Valinière

N° de lot : 4 138 599

Demande : La demande de dérogation mineure consiste à autoriser un dégagement de 0,88 mètre entre le garage détaché et la ligne latérale droite alors que le dégagement minimal prescrit par le règlement numéro 300-2015 relatif au zonage est de 1 mètre, autorisant ainsi une dérogation de 0,12 mètre, le tout tel qu'illustré sur le certificat de localisation, minute M-15388, émis par Mélanie Chaurette, arpenteur-géomètre, daté du 17/06/2016.

Adresse : 60, rue Thibodeau

N° de lot : 2 890 141

Demande : La demande de dérogation mineure consiste à autoriser la construction d'une maison unifamiliale dont la marge avant serait de 9,15 mètres, alors que la marge avant minimale prescrite par le règlement numéro 300-2015 relatif au zonage est de 15,55 mètres (calcul de la moyenne des marges avant), autorisant ainsi une dérogation de 6,40 mètres, le tout tel qu'illustré sur le plan projet d'implantation, minute 11 685, émis par André Gendron, arpenteur-géomètre, daté du 01/08/2016.

Adresse : 61, rue des Tulipes

N° de lot : 3 727 267

Demande : La demande de dérogation mineure consiste à autoriser une marge avant secondaire de 7,56 mètres, alors que la marge applicable en fonction de la moyenne avec la cour avant secondaire du voisin adjacent exigée par le règlement de zonage numéro 300-2015 est de 9,10 mètres autorisant ainsi une dérogation mineure de 1,55 mètre. Le tout tel qu'illustré sur le plan d'implantation, dossier 24710, minute 34865, émis par Gilles Dupont, arpenteur-géomètre, daté du 22 juillet 2016.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par les membres du conseil municipal relativement à ces demandes lors de la séance ordinaire du 6 septembre 2016.

Donné à L'Assomption, le 8 août 2016 et
Publié le 16 août 2016.

Chantal Bédard
Greffière de la Ville